



Rapport du Conseil Communal Séance du 17 décembre 2024

Présents: M. Jean Luc Nosbusch, bourgmestre ;
M. Bruno Domingues Grilo, Mme Lynn Mossong échevins;
M. Camille Hoffmann, M. Emile Wies, Mme Andreza Sanguessuga Nene,
M. Thomas Fellerich, Mme Anne Kohl-Kortum, Mme Monique Kuijpers,
Mme Cindy Dichter, Mme Annemie Loor, conseillers ;
M. Christophe Bastos, secrétaire communal ;

Absences excusées : néant

Ordre du jour

En séance publique:

Administration générale

1. Approbation du budget rectifié 2024 et du budget 2025 – décision
2. Approbation du budget rectifié 2024 et du budget 2025 de l'Office Social Régional de Beaufort - décision
3. Titres de recette 2024 - décision
4. Approbation de divers devis : - décisions
 - a. Stabilisation de l'ancienne plate-forme ferroviaire entre Dillingen et Grundhof, suite à l'effondrement d'un ancien mur de soutènement - 4/410/221313/18013
 - b. Aménagement d'une piste cyclable - 4/410/221313/99002
 - c. Réaménagement de la toiture avec installation photovoltaïque de l'Eglise de Beaufort - 4/130/222100/24009
5. Approbation d'un avant-projet détaillé relatif à la stabilisation de l'ancienne plate-forme ferroviaire entre Dillingen et Grundhof suite à l'effondrement d'un ancien mur de soutènement 4/410/221313/18013 - décision
6. Approbation d'un avant-projet détaillé relatif à l'aménagement d'une piste cyclable - 4/410/221313/99002 - décision
7. Décision de principe relative au lancement d'une soumission publique pour le réaménagement de la toiture avec installation photovoltaïque de l'Eglise de Beaufort - 4/130/222100/24009 - décision
8. Présentation de l'avant-projet détaillé relatif au réaménagement des cimetières de Beaufort et Dillingen – point sans délibération

Commissions, syndicats et délégations

9. Retrait de la commune de la Vallée de l'Ernz du Syndicat pour la création d'un Parc Naturel dans la région du Mullerthal - décision
10. Acceptation de la démission de Monsieur Siavash Ghorbani en tant que membre de la commission consultative du vivre ensemble interculturel de la commune de Beaufort – décision
11. Acceptation de la démission de Monsieur Josip Nerancic en tant que membre de la commission consultative des médias et de la communication– décision

Associations

12. Demande d'un subside extraordinaire supplémentaire du Syndicat d'Initiative et du Tourisme de Beaufort dans le cadre du réaménagement du Bloc sanitaire II et de la création de 4 gîtes ruraux au Camping Park Beaufort – décision

Tous les points sont approuvés à l'unanimité des voix sauf le point 12.

Début de la séance à 9:00 heures



En séance publique

1. Approbation du budget rectifié 2024 et du budget 2025 – décision

Le conseil communal approuve à l'unanimité :

- Le budget rectifié de l'exercice 2024.
- Le budget de l'exercice 2025.

Résumé du budget rectifié 2024 et du budget 2025

1. Absence d'emprunt en cours : Actuellement, la commune n'a aucun emprunt en cours.

2. Projets en cours inscrits au budget rectifié 2024 et au budget 2025

Budget rectifié 2024 : Les principales réalisations en cours ou en planification incluent :

- **PAP route d'Eppeldorf** : 21 710,35 € (2024) / 100 000,00 € (2025).
- **Modifications ponctuelles** : 25 642,24 € (2024) / 33 000,00 € (2025).
- **Maison Dussier - Frais d'études pour l'utilisation future d'une nouvelle commune** : 50 000,00 € (2024) / 300 000,00 € (2025).
- **Aménagement du lotissement "Route d'Eppeldorf" à Beaufort** : 95 000,00 € (2024) / 1 000 000,00 € (2025).
- **Construction d'un hall de stockage pour copeaux de bois** : 137 192,78 € (2024) / 3 120 000,00 € (2025).
- **Installation d'un réseau de chaleur urbain au centre de la localité de Beaufort (Ilot Dussier)** : 1 129 662,51 € (2024) / 160 000,00 € (2025).
- **Installation d'un réseau de chaleur urbain dans la rue de l'Auberge à Beaufort** : 320 660,82 € (2024) / 0,00 € (2025).
- **Infrastructures et réseaux du site "Kehmeschmoor"** : 100 531,58 € (2024) / 900 000,00 € (2025).
- **Réaménagement de la toiture avec installation photovoltaïque de l'église de Beaufort** : 120 000,00 € (2024) / 700 000,00 € (2025).
- **Stabilisation de l'ancienne plate-forme ferroviaire entre Dillingen et Grundhof, suite à l'effondrement d'un ancien mur de soutènement** : 13 854,45 € (2024) / 330 000,00 € (2025).
- **Aménagement d'une piste cyclable** : 11 941,79 € (2024) / 475 000,00 € (2025).
- **Wandpark Möllerdall** : 90 000,00 € (2024) / 90 000,00 € (2025).
- **Renouvellement de la canalisation d'eaux mixtes dans la montée Hondsbierg à Dillingen** : 100 650,57 € (2024) / 26 000,00 € (2025).
- **Rénovation partielle de la station d'épuration à Beaufort** : 1 100 000,00 € (2024) / 1 100 000,00 € (2025).
- **Réaménagement du parking "Kiosk" à Beaufort** : 25 750,10 € (2024) / 400 000,00 € (2025).
- **Aménagement d'un parking public près du "Hiirdenhaus" à Beaufort** : 35 297,90 € (2024) / 185 000,00 € (2025).
- **Nouveau règlement de circulation zone 30 km/h** : 23 938,62 € (2024) / 12 000,00 € (2025).
- **Aménagement d'un trottoir dans la route de Dillingen** : 15 109,19 € (2024) / 320 000,00 € (2025).
- **Redressement de la rue Belair à Beaufort** : 1 234 532,11 € (2024) / 70 000,00 € (2025).
- **Redressement de la RN10 dans la traversée de Dillingen** : 10 000,00 € (2024) / 670 000,00 € (2025).
- **Mise en œuvre du règlement de circulation zone 30 km/h** : 400 000,00 € (2024) / 230 000,00 € (2025).

- Réaménagement du cimetière de Beaufort et Dillingen : 38 744,83 € (2024) / 290 000,00 € (2025).
- Réaménagement du captage de l'ancienne source Dillingen : 18 563,87 € (2024) / 150 000,00 € (2025).
- Construction d'un nouveau réservoir d'eau à Dillingen : 2 332 227,32 € (2024) / 1 150 000,00 € (2025).
- Réaménagement du captage Grundhof : 92 195,18 € (2024) / 480 000,00 € (2025).
- Transformation d'une maison unifamiliale en logement social (10, Montée du Château) : 1 169 593,69 € (2024) / 1 050 000,00 € (2025).
- Construction d'un centre d'accueil pour les besoins du syndicat intercommunal "Naturpark Möllerdall" et pour la collectivité locale : 2 003 378,75 € (2024) / 4 000 000,00 € (2025).
- Réaménagement de l'ancienne Distillerie située dans la Montée du Château à Beaufort : 900 487,86 € (2024) / 4 206 080,15 € (2025).
- Réaménagement et agrandissement Cycle 1 : 2 892 822,19 € (2024) / 3 150 000,00 € (2025).
- Frais d'études pour l'agrandissement de la Crèche / Maison Relais : 50 000,00 € (2024) / 512 000,00 € (2025).

3. Nouveaux projets inscrits au budget 2025

- Acquisition d'une voiture électrique pour les services administratifs : 45 000,00 €.
- Réaménagement des toilettes et bureaux de l'ancienne auberge de jeunesse pour les besoins de l'Office Social Régional : 150 000,00 €.
- Acquisition d'un tracteur forestier avec treuil hydraulique pour les besoins du service forestier des communes de Reisdorf et Beaufort : 200 000,00 €.
- Installation d'un parcours de billes en bois : 15 000,00 €.
- Frais d'études de mise en œuvre de mesures d'apaisement de trafic pour les routes de Reisdorf et d'Eppeldorf : 15 000,00 €.
- Frais d'études de mise en œuvre d'une zone 30 km/h aux abords de l'école : 15 000,00 €.
- Réaménagement du parking "Härewiss" : 45 000,00 €.
- Aménagement d'un passage piétons dans la Grand-Rue à Beaufort à proximité de la patinoire : 65 000,00 €.
- Remplacement d'un véhicule par un véhicule électrique pour l'atelier communal : 80 000,00 €.
- Installation d'une fontaine à eau auprès du kiosque à Beaufort : 20 000,00 €.
- Frais d'études de faisabilité pour la construction d'un centre polyvalent avec hall sportif : 50 000,00 €.
- Aménagement d'un terrain de beach-volley avec éclairage, fontaine à eau potable et mobilier urbain : 130 000,00 €.
- Construction d'un nouveau bloc toilettes pour la patinoire : 350 000,00 €.
- Subside extraordinaire pour le réaménagement du Bloc sanitaire II et création de gîtes ruraux pour le Camping Park Beaufort : 340 000,00 €.

4. Synthèse budgétaire

- Boni du compte 2023 : 12 768 380,93 €.
- Boni présumé à la fin de l'exercice 2024 : 4 495 526,86 €.
- Budget 2025 :
 - Recettes ordinaires : 16 688 319,31 €.
 - Dépenses ordinaires : 9 966 346,22 €.
 - Recettes extraordinaires : 17 376 932,38 €, parmi un emprunt de 12 500 000 € pour équilibrer le budget.

- **Dépenses extraordinaires** : 27 631 980,15 €.
- **Boni définitif de l'exercice 2025** : 962 452,18 €.

Remarque : Le budget est transmis au Ministère de l'Intérieur pour approbation. Des modifications des chiffres pourraient intervenir à la suite des éventuelles demandes du ministère.

2. Approbation du budget rectifié 2024 et du budget 2025 de l'Office Social Régional de Beaufort

Le conseil communal approuve :

- Le budget rectifié de l'exercice 2024 de l'Office Social Régional de Beaufort, avec une participation de la commune qui s'élève à 141 813,80 €.
- Le budget de l'exercice 2025 de l'Office Social Régional de Beaufort, avec une participation de la commune qui s'élève à 153 790,42 €.

3. Titres de recette 2024

Le conseil communal approuve les titres de recettes de l'exercice 2024 pour un montant total de 191 980,46 € .

4. Approbation de divers devis

Le conseil communal approuve :

- a. le devis initial établi par le service technique communal pour la stabilisation de l'ancienne plate-forme ferroviaire entre Dillingen et Grundhof, suite à l'effondrement d'un ancien mur de soutènement. Ce devis s'élève à 559 040,00 € ;
- b. le devis initial établi par le service technique communal pour l'aménagement d'une piste cyclable. Ce devis s'élève à 477 360,00 € ;
- c. le devis initial établi par le service technique communal pour le réaménagement de la toiture avec installation photovoltaïque de l'église de Beaufort. Ce devis s'élève à 998 650,00 €.

5. Approbation d'un avant-projet détaillé relatif à la stabilisation de l'ancienne plate-forme ferroviaire entre Dillingen et Grundhof suite à l'effondrement d'un ancien mur de soutènement 4/410/221313/18013

Le conseil communal approuve l'avant-projet détaillé présenté par le bureau BEST Ingénieurs-Conseils concernant la stabilisation de l'ancienne plate-forme ferroviaire entre Dillingen et Grundhof, incluant la construction d'un mur de soutènement. Le montant total estimé s'élève à 509 908,23 € TVAC.

Cette décision repose sur les dispositions budgétaires prévues à l'article 4/410/221313/18013, ainsi que sur l'autorisation du Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité accordée le 30 octobre 2024.

Le conseil décide également de différer le lancement des procédures de passation des marchés publics jusqu'à la réception du subside octroyé par l'INPA. Ce lancement fera l'objet d'un vote ultérieur.

6. Approbation d'un avant-projet détaillé relatif à l'aménagement d'une piste cyclable - 4/410/221313/99002

Le conseil communal approuve l'avant-projet détaillé présenté par le bureau BEST Ingénieurs-Conseils concernant l'aménagement d'une piste cyclable. Le montant total estimé s'élève à 456 300,00 € TVAC.

Le lancement de la procédure de passation des marchés publics est conditionné par l'accord d'attribution de subsides octroyés par les ministères des Transports publics et du Tourisme.

Le conseil décide de différer ce lancement jusqu'à réception des subsides. Cette étape fera l'objet d'un vote ultérieur.

Le projet d'aménagement de la piste cyclable « Josy » vise à renforcer le réseau de pistes cyclables au Luxembourg, en reliant les localités de Grundhof et Beaufort. Cette nouvelle infrastructure suit le tracé de l'ancienne voie ferrée « Josy », utilisée entre 1904 et 1948 pour le transport de matériaux et de passagers, et s'étendra sur 5,78 km.

Des mesures spécifiques sont prévues pour respecter la zone de protection des eaux potables, notamment une construction sans revêtement en asphalte. La piste comportera une couche supérieure en sable calcaire, garantissant un drainage naturel tout en offrant une bonne adhérence pour les cyclistes.

7. Décision de principe relative au lancement d'une soumission publique pour le réaménagement de la toiture avec installation photovoltaïque de l'Eglise de Beaufort - 4/130/222100/24009

Le conseil communal adopte une décision de principe pour le lancement d'une procédure de soumission publique en vue du réaménagement de la toiture de l'Église de Beaufort avec installation de panneaux photovoltaïques. Ce projet vise à garantir l'étanchéité et la sécurité de la toiture tout en favorisant une transition énergétique durable.

Les dispositions budgétaires prévues à l'article 4/130/222100/24009 incluent un crédit de 120 000,00 € pour 2024 et une prévision de 700 000,00 € pour 2025.

Le conseil charge le service technique communal de :

- Lancer la procédure de soumission publique conformément aux réglementations en vigueur.
- Coordonner les étapes nécessaires à la mise en œuvre du projet.

8. Présentation de l'avant-projet détaillé relatif au réaménagement des cimetières de Beaufort et Dillingen – point sans délibération

Le conseil communal prend connaissance des plans finaux pour les cimetières de Beaufort et de Dillingen tels qu'ils ont été finalisés. Aucune modification n'ayant été demandée, ces projets sont considérés comme validés par le conseil communal. Le conseil demande à la commune de soumettre le projet final au vote lors de la prochaine séance du conseil communal, afin de permettre le lancement de la réalisation du projet tel que présenté.

9. Retrait de la commune de la Vallée de l'Ernz du Syndicat pour la création d'un Parc Naturel dans la région du Mullerthal - décision

Le conseil communal marque son accord concernant le retrait de la commune de la Vallée de l'Ernz du Syndicat pour la création d'un Parc Naturel dans la région du Mullerthal. Cette décision est prise sur la base des éléments suivants :

- La commune de la Vallée de l'Ernz était membre du Syndicat Mullerthal, prédécesseur du Natur- & Geopark Mëllerdall.
- En 2015, la commune s'était retirée du Syndicat Mullerthal, une décision qui avait été approuvée par toutes les communes membres.
- Cependant, la délibération de 2015 ne précisait pas explicitement qu'il n'y avait pas de revendications financières vis-à-vis du Natur- & Geopark Mëllerdall. Ce retrait n'était donc pas conforme à la législation.
- En 2024, la commune de la Vallée de l'Ernz a adopté une nouvelle délibération pour régulariser la situation. Cette délibération précise que le retrait se fait sans revendications financières.

10. Acceptation de la démission de Monsieur Siavash Ghorbani en tant que membre de la commission consultative du vivre ensemble interculturel de la commune de Beaufort

Le conseil communal accepte la démission de Monsieur Siavash Ghorbani en tant que membre de la commission consultative du vivre ensemble interculturel de la commune de Beaufort, conformément à son courriel de démission daté du 8 novembre 2024.

11. Acceptation de la démission de Monsieur Josip Nerancic en tant que membre de la commission consultative des médias et de la communication

Le conseil communal accepte la démission de Monsieur Josip Nerancic en tant que membre de la commission consultative des médias et de la communication de la commune de Beaufort, conformément à son courriel de démission daté du 9 décembre 2024.

12. Demande d'un subside extraordinaire supplémentaire du Syndicat d'Initiative et du Tourisme de Beaufort dans le cadre du réaménagement du Bloc sanitaire II et de la création de 4 gîtes ruraux au Camping Park Beaufort – décision

Le conseil communal décide d'allouer un subside extraordinaire supplémentaire de 340 000 € au Syndicat d'Initiative et du Tourisme de Beaufort (SITB) pour le financement complémentaire du réaménagement du Bloc sanitaire II et la création de 4 gîtes ruraux au Camping Park Beaufort.

Cette décision est prise après un vote à main levée avec 6 voix pour et 5 voix contre, et repose sur les éléments suivants :

- Le décompte final établi par l'architecte évalue les coûts de la seconde phase du projet à 2 064 168,85 € HTVA, nécessitant un financement complémentaire.
- Un subside initial de 500 000 € avait déjà été alloué en 2020.

Modalités d'application :

1. Le subside sera attribué par voie de règlement communal, conformément aux recommandations du Ministère de l'Intérieur.
2. Les modalités d'attribution, d'utilisation et de restitution des fonds seront définies dans ce règlement.
3. Le règlement communal sera transmis au Ministère de l'Intérieur pour approbation.
4. Le paiement du subside ne sera effectué qu'après l'approbation du règlement par le Ministère et sous condition que toutes les exigences du règlement soient remplies.

Cette décision prend en compte l'intérêt général du projet pour le développement touristique et économique de la commune de Beaufort, tout en garantissant la transparence dans la gestion des fonds publics.

Fin de la séance à 10:00 heures